

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1885

17 août 2011

SOMMAIRE

Alapis Luxembourg (2) S.A.	90463	Optimolux S.A.	90472
Ardennes Invest Lux Sàrl	90451	Orion IPDL 2 S.à r.l.	90468
Athena Private Equity S.A.	90453	PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A.	90479
Basler HoldCo S.à r.l.	90445	Partim International SPF S.A.	90480
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l.	90476	Paul Capital European Investments S.à r.l.	90475
Closdenis International S.A.	90444	PERLMAR S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	90454
Coralis S.A.	90454	Portico Investments Sàrl	90475
Crescendo Capitale Italia S.A.	90434	Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR	90452
Espaces Sàrl	90437	Property and Development S.A.	90479
Evilon Holding S.A.	90464	Protrust International S.A.	90435
Héméra-Ingénierie	90443	P&S East Growth S.à r.l.	90475
Hubs S. à r.l.	90438	Quincaillerie Finsterwald	90435
Immopart Luxe S.A.	90467	Ramirez-Data S.A.	90436
INEOS Luxembourg II S.A.	90461	Ramirez Electro S.A.	90436
International Automotive Components Group Europe S.à r.l.	90468	Ramirez-Investments S.à r.l.	90436
K.M. Lux Sàrl	90461	Ranium International S.A.	90438
Lagar S.A.	90444	RCG Management S.à r.l.	90436
Langkëlz Immobilière S.A.	90435	Reed & Simon International S.A.	90442
L'Etoile Touristique S.à r.l.	90479	Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l.	90435
Lieber Racing Team S.à r.l.	90451	R.I.S. S.A.	90478
Lutec Medical S.A.	90439	Robert Schuman Stiftung zur Zusammen- arbeit Christlicher Demokraten Euro- pas	90480
Lutec Medical S.à r.l.	90439	Roflex S.A.	90437
MP International S.A.	90460	Rossini Real Estate S.à r.l.	90443
Nas Holdings S.à r.l.	90453	Royal Net Company S.A.	90443
Neptwone S. à r.l.	90453	RREI Biscayne S.à r.l.	90443
Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	90451	RREI Laradi S.à r.l.	90444
Nile S.A.	90460	RREI SteelCo S.à r.l.	90444
Nordic Cecilia Four S.à r.l.	90451	S.C.I. St. Lambert	90452
Nordic Cecilia Three S.à r.l.	90452	Syndicat d'Initiative Grosbous a.s.b.l.	90473
NPM Invest Group S.à r.l.	90463	TS Kingsway Investment S. à r.l.	90476
Nuna S. à r.l.	90467	Weda S.A.	90472
OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	90472		
OOCO S.à r.l.	90445		

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.700.

CLÔTURE DE DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:Monsieur Carlo CASTELLI, administrateur de société, né à Turin (Italie), le 29 décembre 1933, demeurant à MC-98000 Monaco, 27, boulevard Albert 1^{er}, Le Shangri-La (Principauté de Monaco),

ici représenté par Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Crescendo Capitale Italia S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.700, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 20 septembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, le 19 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1281 du 3 juillet 2006;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29095. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089020/54.

(110101048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Quincaillerie Finsterwald, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 19.553.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011086331/10.

(110096890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086334/11.

(110097166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Protrust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 22 juin 2011 que:

1. Ont été réélus administrateurs, leur mandat étant arrivé à échéance:

- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur de type A;
- Monsieur Alexander BELL, Administrateur de type B;
- Monsieur Timothy NELSON, Administrateur de type B.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

2. A été élu commissaire, le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. étant arrivé à échéance et n'étant pas renouvelé:

la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 013.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011087409/24.

(110098421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.884.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2011 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit:

Monsieur Thielen Johny, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Monsieur Thielen Marc, administrateur, avec adresse à L-9780 Wincrange, Maison 74.

Madame Jutta Oehribauer, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer.

Madame Haas Monique, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Monsieur Petermann Klaus, administrateur, avec adresse à A-1090 Wien, 48, Währingerstrasse.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 Monsieur Thielen Johny, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 23, rue Mathias Weistroffer. L'administrateur-délégué a le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017 comme suit: Fiduplan S.A., RCS B44563 avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091566/26.

(110102212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Ramirez Electro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 43.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086335/10.

(110096868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ramirez-Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 59.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086336/10.

(110096867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ramirez-Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 58.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086337/10.

(110096869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

RCG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG Management S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086340/11.

(110097220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Roflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Roflex S.A.

Signature

Référence de publication: 2011086350/12.

(110096567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Espaces Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 4, Coin Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 44.407.

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alexandre IVANOFF, sans état particulier, né à Paris 14^e arrondissement, France, le 9 janvier 1956, demeurant à F-10400 Soligny-les-Etangs, 1, route des Provins le Moulin,

2.- Madame Muriel le VERNIER, directrice, née à Belfort, France, le 30 mai 1960, demeurant à F-10400 Soligny-les-Etangs, 1, route des Provins le Moulin,

3.- Monsieur Jean-Christophe LEFEVRE, assistant de direction, né à Migennes, France, le 12 septembre 1975, demeurant à F-57180 Terville, 5, rue du 40e RT.

Mention est faite ici que Monsieur Alexandre IVANOFF est ici représenté par son épouse Madame Murielle VERNIER en vertu d'une procuration authentique, reçue par le notaire Marie-Agnès VAN GOETSENHOVEN, de résidence à Nogent-sur-Seine (10400) (France), en date du 30 juin 2010,

dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ESPACES S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er},

constituée originellement sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C no 435 du 18 septembre 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C n° 1005 en date du 14 novembre 2001.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Esch-sur-Alzette.

2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. (...)"

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4167 Esch-sur-Alzette, 4, Coin Sentier de Kayl et rue de Neiduerf.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires du présente acte resteront à charge de la société et s'élèvent approximativement à € 500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vernier, Lefevre, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2011. Relation: EAC/2011 /8055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 27 juin 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2011088791/49.

(110099320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Ranium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086339/9.

(110096929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: le chat biotté.

Siège social: L-3850 Schifflange, 27, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.813.

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Françoise DI BETTA, indépendante, née à Hayange (France), le 2 avril 1958, demeurant au 71, Grand-rue F-57050 Lorry lès Metz (France), agissant tant en son personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Madame MUSSARD Frédérique Marie-Antoinette, employée privée, née le 16 mai 1966 à Saint-Mandé (France), demeurant à 34, rue de la Taye, F-54310 Homécourt (France), et

3.- Monsieur Stephan BÖHMIG informaticien, né à Vienne (Autriche), le 12 juin 1967 demeurant au 11, Daniel Morelon, F-57970 Longwy (France),

tous deux représentés en vertu de deux procurations lui délivrées

Les prédictes procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "HUBS S.à r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.813, été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 22 janvier 2009 et qu'ils ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur à L-3850 Schifflange 27, avenue de la libération et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Schifflange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'enseigne commerciale le chat biotté et de compléter l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HUBS S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de «le chat biotté».

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Françoise DI BETTA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2011. Relation GRE/2011/2246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089801/45.

(110100857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**Lutec Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lutec Medical S.A.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 137.421.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUTEC MEDICAL S.A., avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.421 (NIN 2008 2207 148),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1017 du 24 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1878 du 28 septembre 2009,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (€ 500.-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 2.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.
- 3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.
- 4.- Changement de la raison sociale de la société en LUTEC MEDICAL S.à r.l.
- 5.- Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:
"La société a pour objet la fabrication, l'import et l'export, le commerce de gros et de détail, ainsi qu'intérimaire d'appareils médicaux et de produits de consommations médicaux, ainsi que l'entretien, les services et les conseils qui s'y rapportent; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.
La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.
La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.
D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."
- 6.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".
- 7.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en LUTEC MEDICAL S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la fabrication, l'import et l'export, le commerce de gros et de détail, ainsi qu'intérimaire d'appareils médicaux et de produits de consommations médicaux, ainsi que l'entretien, les services et les conseils qui s'y rapportent; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la fabrication, l'import et l'export, le commerce de gros et de détail, ainsi qu'intérimaire d'appareils médicaux et de produits de consommations médicaux, ainsi que l'entretien, les services et les conseils qui s'y rapportent; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de LUTEC MEDICAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par soixante-deux (62) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-).

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Anita BOLLEN, secrétaire, demeurant à B-2470 Retie, Boogstraat 24.

Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ivo MAAS, directeur, demeurant à B-2470 Retie, Boogstraat 24

- Monsieur Rob MAAS, sales manager, demeurant à B-2360 Oud Turnhout, Steenweg of Oosthoven, 130.

La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle d'un des gérants administratifs jusqu'à concurrence du montant de dix mille Euros (€ 10.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe de la gérante technique sera obligatoire.

Attribution des parts sociales

Les soixante-deux (62) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Ivo MAAS, directeur, demeurant à B-2470 Retie, Boogstraat 24, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Monsieur Rob MAAS, sales manager, demeurant à B-2360 Oud Turnhout, Steenweg of Oosthoven, 130, vingt-quatre parts sociales	24
3.- Madame Anita BOLLEN, secrétaire, demeurant à B-2470 Retie, Boogstraat 24, quatorze parts sociales	14
Total: soixante-deux parts sociales	62

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 juin 2011. Relation: ECH/2011/967. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081510/185.

(110090989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Reed & Simon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.978.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011086348/10.

(110096992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.075,00.**Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 119.749.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROSSINI REAL ESTATE S.À R.L.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011086352/12.

(110096950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Royal Net Company S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 138.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086353/10.

(110096942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Héméra-Ingénierie, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-9571 Wiltz, 5, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 147.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Hemera-Ingénierie» tenue le 17 juin 2011 à Wiltz

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Les associés décident d'attribuer le titre de «gérant administratif» à Monsieur Jean MOREAU, né le 20/02/1936 à Pont Melvez (F) et demeurant à L-9571 Wiltz, 5 Rue des Tanneurs.

- Sont nommés au poste de «gérant technique»:

* Monsieur Jacques WEBER, né le 30/07/1958 à Montmorency (F) et demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 9 avenue du Général Leclerc. Cette nomination prend effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée;

* Madame Françoise MOREAU, née le 03/04/1961 à Luang-Prabang (Laos) et demeurant à F-75016 Paris, 70 rue Michel-Ange. Cette nomination prend effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature isolée de chaque gérant jusqu'à concurrence d'une contre-valeur de dix mille (10.000,-) euros; pour toutes opérations supérieures à cette somme la signature conjointe de deux gérants est requise.

Pour extrait sincère et conforme

Jacques WEBER / Françoise MOREAU

Associé / Associée

Référence de publication: 2011089778/22.

(110101549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

RREI Biscayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 144.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 22 juin 2011.

Pour RREI BISCAYNE S.à r.l.

Référence de publication: 2011086354/11.

(110096529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 22 juin 2011.

Pour RREI LARADI S.à r.l.

Référence de publication: 2011086357/11.

(110096526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

RREI SteelCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 138.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange, le 22 juin 2011.

Pour RREI STEELCO S.à r.l.

Référence de publication: 2011086358/11.

(110096525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Closdenis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.030.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 16 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société anonyme CLOSDENIS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à, L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, dénoncé, en date du 28 juillet 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Edévi AMEGANDJI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 07 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 21/06/2011.

Pour extrait conforme

Maître Edévi AMEGANDJI

Le liquidateur

Référence de publication: 2011087640/21.

(110097697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Lagar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086760/11.

(110098101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

OOCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.551.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 16 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société à responsabilité limitée OOCO sàrl, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, dénoncé en date du 29 octobre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Edévi AMEGANDJI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 07 juillet 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 21/06/2011.

Pour extrait conforme

Maître Edévi AMEGANDJI

Le liquidateur

Référence de publication: 2011087761/21.

(110097703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.225.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Basler HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine thousand euro (EUR 74,225,900.-) with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 30 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1567 of 17 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 117.112. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 26 May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1400 of 8 July 2010.

The extraordinary general meeting is declared open at 12.35 p.m, with Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares, namely the class A1 shares, and to convert twelve thousand two hundred ten (12,210) existing class A2 shares held by TK II ColInvest S.à r.l., into twelve thousand two hundred ten (12,210) class A1 shares, with the rights and obligations attached thereto following the amendments to the articles of incorporation of the Company as referred to under item 2 of the present agenda.

2. To amend article 5, so as to reflect the foregoing proposed resolution, as well as articles 7, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company.

3. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create a new class of shares, namely the class A1 shares, and to convert the twelve thousand two hundred ten (12,210) existing class A2 shares held by TK II Colinvest S.à r.l., into twelve thousand two hundred ten (12,210) class A1 shares, with the rights and obligations attached thereto following the amendments to the articles of incorporation of the Company as resolved upon under the second resolution below.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 5, 7, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The Company’s corporate capital is set at seventy-four million two hundred twenty-five thousand nine hundred euro (EUR 74,225,900.-) divided into twelve thousand two hundred ten (12,210) class A1 shares, two hundred fifty-seven thousand seven hundred two (257,702) class A2 shares, two hundred sixty-nine thousand nine hundred thirteen (269,913) class A3 shares, two hundred sixty-nine thousand nine hundred twelve (269,912) class B1 shares, two hundred sixty-nine thousand nine hundred twelve (269,912) class B2 shares, two hundred sixty-nine thousand nine hundred thirteen (269,913) class B3 shares, eight hundred nine thousand seven hundred thirty-seven (809,737) class C shares and eight hundred nine thousand seven hundred thirty-seven (809,737) class D shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid-up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company) to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.”

“ **Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 20 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the class D shares until the class A1 shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 23 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed, provided however that the redemption price for each class A1 share may not exceed twenty-five euro (EUR 25.-). Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

“ **Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each class A1 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point five per cent (0.5%) per annum of the nominal value of such share until such amount is equal to twenty-five euro (EUR 25.-), then
- each class A2 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then

- each class A3 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B1 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B2 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class B3 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class C share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each class D share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to the class D shares.

Should no class D shares be in issue or should all the class D shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class C shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

Should no class D shares and no class C shares be in issue or should all the class D shares and class C shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class B3 shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

Should no class D shares, no class C shares and no class B3 shares be in issue or should all the class D shares, class C shares and class B3 shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class B2 shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

Should no class D shares, no class C shares, no class B3 shares and no class B2 Shares be in issue or should all the class D shares, class C shares, class B3 shares and class B2 shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class B1 shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

Should no class D shares, no class C shares, no class B3 shares, no class B2 shares and no class B1 shares be in issue or should all the class D shares, class C shares, class B3 shares, class B2 shares and class B1 shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class A3 shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

Should no class D shares, no class C shares, no class B3 shares, no class B2 shares, no class B1 shares and no class A3 shares be in issue or should all the class D shares, class C shares, class B3 shares, class B2 shares, class B1 shares and class A3 shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class A2 shares shall be entitled to receive any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement.

For the avoidance of doubt, all amounts distributed on each class A1 share (on a cumulative basis) may not exceed twenty-five euro (EUR 25.-).

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out interim dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.”

“ **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 20 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares, class C shares, class D shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 23 for the appropriation of profits, provided always that each class A1 share shall not entitle to any payment upon liquidation in excess of twenty-five euro (EUR 25.-).”

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.50 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Basler HoldCo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 74.225.900,-) ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1567 du 17 août 2006 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.112. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 26 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1400 du 8 juillet 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.35 heures sous la présidence de Me Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie A1, et conversion de douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A2 existantes détenues par TK II Colinvest S.à r.l. en douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A1, avec les droits et privilèges leur étant attachés conformément aux modifications apportées aux statuts de la Société au point 2 du présent ordre du jour.

2 Modification de l'article 5, de manière à refléter la résolution proposée ci-avant, ainsi que des articles 7, 23 et 24 des statuts de la Société.

3 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus proposées.

4 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, nommément les parts sociales de catégorie A1, et de convertir les douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A2 existantes détenues par TK II Colinvest S.à r.l. en douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A1, avec les droits et privilèges leur étant attachés conformément aux modifications apportées aux statuts de la Société à la deuxième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 5, 7, 23 et 24 des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social est fixé à soixante-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 74.225.900,-), douze mille deux cent dix (12.210) parts sociales de catégorie A1, deux cent cinquante-sept mille sept cent deux (257.702) parts sociales de catégorie A2, deux cent soixante-neuf mille neuf cent treize (269.913) parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-neuf mille neuf cent douze (269.912) parts sociales de catégorie B1, deux cent soixante-neuf mille neuf cent douze (269.912) parts sociales de catégorie B2, deux cent soixante-neuf mille neuf cent treize (269.913) parts sociales de catégorie B3, huit cent neuf mille sept cent trente-sept (809.737) parts sociales de catégorie C et huit cent neuf mille sept cent trente-sept (809.737) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société) pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.”

“ **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les parts sociales de catégorie D jusqu'aux parts sociales de catégorie A1).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 23 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée, sous réserve, toutefois, que le prix de rachat de chaque part sociale de catégorie A1 ne puisse excéder vingt-cinq euros (EUR 25,-). Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.”

“ **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- chaque part sociale de catégorie A1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinq pour cent (0,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale jusqu'à ce que ce montant soit égal à vingt-cinq euros (EUR 25,-); puis
- chaque part sociale de catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie B1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie B2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie B3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque part sociale de catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et

- après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales de catégorie D.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D et aucune part sociale de catégorie C ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D et toutes les parts sociales de catégorie C auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie B3 auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D, aucune part sociale de catégorie C, et aucune part sociale de Catégorie B3 ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D, toutes les parts sociales de catégorie C, et toutes les parts sociales de Catégorie B3 auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie B2 auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D, aucune part sociale de catégorie C, aucune part sociale de Catégorie B3 et aucune part sociale de Catégorie B2 ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D, toutes les parts sociales de catégorie C, toutes les parts sociales de Catégorie B3 et toutes les parts sociales de Catégorie B2 auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie B1 auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D, aucune part sociale de catégorie C, aucune part sociale de Catégorie B3, aucune part sociale de Catégorie B2 et aucune part sociale de Catégorie B1 ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D, toutes les parts sociales de catégorie C, toutes les parts sociales de Catégorie B3, toutes les parts sociales de Catégorie B2 et toutes les parts sociales de Catégorie B1 auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie A3 auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie D, aucune part sociale de catégorie C, aucune part sociale de Catégorie B3, aucune part sociale de Catégorie B2, aucune part sociale de Catégorie B1 et aucune part sociale de Catégorie A3 ne serait émise, ou dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de catégorie D, toutes les parts sociales de catégorie C, toutes les parts sociales de Catégorie B3, toutes les parts sociales de Catégorie B2, toutes les parts sociales de Catégorie B1, et toutes les parts sociales de Catégorie A3 auraient été annulées à la suite de leur rachat ou autrement au moment de ladite affectation des bénéfices, les détenteurs de parts sociales de Catégorie A2 auront le droit de recevoir le solde du montant du dividende après répartition du Droit au Bénéfice.

Afin de dissiper tout doute, les montants distribués pour chaque part sociale de catégorie A1 (sur une base cumulative) ne peuvent excéder vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

“ Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 20 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, le paiement du boni de liquidation aux détenteurs de parts sociales de catégorie A1, de catégorie A2, de catégorie A3, de catégorie B1, de catégorie B2, de catégorie B3, de catégorie C, et de catégorie D, dans la mesure où et en tenant compte des catégories de parts sociales qui sont encore émises au moment de la liquidation, et suivant les règles de priorité et les proportions fixées à l'article 23 réglant l'affectation des bénéfices, sous réserve que chaque part sociale de catégorie A1 n'ait pas droit à un paiement, lors de la liquidation, qui excède vingt-cinq euros (EUR 25,-)."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.50 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Monnier, A. Clouet, M. Bertomeu, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} juin 2011. Relation: RED/2011/1081. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081218/330.

(110091665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Lieber Racing Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ardennes Invest Lux Sàrl).**

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 106.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086762/11.

(110097571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.440.

Les comptes annuels pour la période du 10 novembre 2009 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086808/13.

(110098141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 317.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086809/13.

(110097341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Prax Capital Real Estate I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 20 juin 2011

L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400 routes d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 22 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086836/17.

(110097730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

S.C.I. St. Lambert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 493.

Extrait rectificatif du dépôt L110072633.05 du 11/05/2011

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signée en date du 3 mai 2011 que:

Monsieur Paolo Poma, demeurant Rue Adjudant Kumps, VILLERS LA VILLE, B-1495

a cédé 99 parts d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. LAMBERT à la société GROUPE AZUR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 31.000 euros ayant son siège social 7a rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352

et 1 part d'intérêt lui appartenant dans la société S.C.I. St. LAMBERT à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, demeurant 10 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, France.

De ce fait, les associés de la Société sont la société GROUPE AZUR S.A. détenant 1.199 parts et Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA détenant 1 part.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

GROUPE AZUR S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011088867/21.

(110099993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 336.661,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Par résolutions signées en date du 9 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086810/13.

(110097342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Nas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAS Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086811/12.

(110097457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle du 05 Mai 2011

Il résulte de l'Assemblée générale annuelle du 05 mai 2011 que M. Marco Nocchi, administrateur de catégorie A, a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A et les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Alex Schmitt, né le 24 mars 1953 à Luxembourg (L),
demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg,
- Monsieur Clemente Rebecchini, né le 08 mars 1964 à Rome (Italy),
demeurant à 1 Piazzetta Enrico Cuccia, 20121 Milan (Italy)

Administrateur de catégorie B:

- Athena Consulting S.A., société anonyme,
avec siège social au 9, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Münsbach,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 76224,
- Monsieur Dominique Ransquin, né le 04 septembre 1951 à Namur (Belgique),
demeurant au 25, rue de Remich à L-5250 Sandweiler.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- Mazars, société anonyme,
avec siège social au, 10A rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 56248.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011090559/29.

(110102068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Neptwone S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

R.C.S. Luxembourg B 136.570.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour NEPTWONE SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086813/13.

(110098049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

PERLMAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.897.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juin 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 24.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PERLMAR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086849/17.

(110098091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

—
L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «CORALIS S.A.» (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié, dressé le 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 729 du 14 mai 2002,

laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85 722, et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte de Maître Joseph Wagner notaire soussigné en date du 15 septembre 2010 et publié au Mémorial N° 2307 le 28 octobre 2010.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS US (18'996'520.- USD) afin de le porter de son montant actuel de SOIXANTE ET UN MILLIONS ET QUARANTE DOLLARS US (61,000,040.- USD) à un montant total de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) par voie de création et émission de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent treize (474'913) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune, afin d'atteindre à la suite de cette augmentation de capital, un nombre total d'un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires ayant une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et deux cent cinquante mille (250'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

2. L'augmentation de capital prédécrit sous le point 1. sera accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de QUATRE MILLIONS TROIS MILLE CINQ CENT DIX-SEPT DOLLARS US (4'003'517.- USD), à savoir: HUIT DOLLARS US et QUARANTE-TROIS CENTS (8,43 US) par action.

3. D'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent treize (474'913) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et le paiement de la prime d'émission de QUATRE MILLIONS TROIS MILLE CINQ CENT DIX-SEPT DOLLARS US (4'003'517.- USD) de la manière suivante:

- la souscription de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent treize (474'913) actions ordinaires nouvelles correspondant à la participation dans la prédite augmentation de capital à concurrence de DIXHUIT MILLIONS NEUF CENT

QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS US (18'996'520.- USD) et le paiement de la prime d'émission de QUATRE MILLIONS TROIS MILLE CINQ CENT DIX-SEPT DOLLARS US (4'003'517.-USD) par les sociétés «Lotte Asset Development Co., Ltd», «Lotte Shopping Co. Ltd» et «Hotel Lotte Co. Ltd».

4. De modifier l'article 5.1. Le capital social des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation capital, comme suit:

5.1. Le capital social. «Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) représenté par:

(a) un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires);

(b) deux cent cinquante mille (250'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

Les actions son nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million deux cent soixante-quinze mille et une (1.275.001) actions ordinaires d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires) et deux cent cinquante mille (250.000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuel de SOIXANTE ET UN MILLIONS ET QUARANTE DOLLARS US (61'000'040.- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à l'unanimité à l'exigence de la notice de convocation, déclarant avoir pleine connaissance de l'objet des résolutions à adopter, qui leur a été communiqué à l'avance, et l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS US (18'996'520.- USD) afin de le porter de son montant actuel de SOIXANTE ET UN MILLIONS ET QUARANTE DOLLARS US (61.000.040.- USD) à un montant total de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) par voie de création et émission de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent treize (474'913) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune, afin d'atteindre à la suite de cette augmentation de capital, un nombre total d'un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires ayant une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et deux cent cinquante mille (250'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires existants «Coralis Investment Ltd.» et «AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD» ont déclaré, en rapport avec la présente augmentation de capital décidée en vertu de la première résolution, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et à tout autre droit s'y rapportant (s'il en existe) en faveur des autres actionnaires existants de la Société et DECIDE d'approuver

(i) la souscription de deux cent treize mille sept cent onze (213'711) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune par «Lotte Shopping Co., Ltd.» une société constituée et existant sous les lois de la Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Séoul, Corée;

(ii) la souscription de quarante-sept mille quatre cent quatre-vingtonze (47'491) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune par «Lotte Asset Development Co., Ltd.», une société constituée et existant sous les lois de la Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Séoul, Corée, et

(iii) la souscription de deux cent treize mille sept cent onze (213'711) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune par «Hotel Lotte Co., Ltd.», une société constituée et existant sous les lois de la Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Séoul, Corée.

Intervention - Souscription - Libération

- Est ensuite intervenue aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Lotte Shopping CO. Ltd.»,

en vertu de la procuration donnée le 16 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

La mandataire de «Lotte Shopping CO. Ltd.», a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «Lotte Shopping CO. Ltd.» à deux cent treize mille sept cent onze (213'711) actions ordinaires nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-) chacune, par apport en cash et par paiement d'une prime d'émission de HUIT DOLLARS US et QUARANTE-TROIS CENTS (8,43 USD) par action, soit un montant d'UN MILLION HUIT CENT UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS US (1'801'584.- USD);

- Est encore intervenue aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Lotte Asset Development CO., Ltd.»,

en vertu de la procuration donnée le 18 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

La mandataire de «Lotte Asset Development CO. Ltd.», a déclaré souscrire, au nom de «Lotte Asset Development CO. Ltd.», à quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-onze (47'491) actions ordinaires nouvellement émises, par la Société d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-) chacune, par apport en cash et par paiement d'une prime d'émission de HUIT DOLLARS US et QUARANTE-TROIS CENTS (8,43 USD) par action, soit un montant de QUATRE CENT MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS US (400'349.- USD);

- Est encore intervenue aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Hotel Lotte CO. Ltd.»,

en vertu de la procuration donnée le 16 mai 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

La mandataire de «Hotel Lotte CO. Ltd.», a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «Hotel Lotte CO. Ltd.» à deux cent treize mille sept cent onze (213'711) actions ordinaires nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.-) chacune, par apport en cash et par paiement d'une prime d'émission de HUIT DOLLARS US et QUARANTE-TROIS CENTS (8,43 USD) par action, soit un montant d'UN MILLION HUIT CENT UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS US (1'801'584.- USD).

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée par des apports en numéraire avec les montants respectifs des primes d'émissions payés également en cash, de sorte que le montant total de VINGT-TROIS MILLIONS ET TRENTE-SEPT DOLLARS US (23'000'037.- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Il est encore décidé que du montant total versé de VINGT-TROIS MILLIONS ET TRENTE-SEPT DOLLARS US (23'000'037.- USD), une somme de DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS US (18'996'520.- USD) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde, la somme de QUATRE MILLIONS TROIS MILLE CINQ CENT DIX-SEPT DOLLARS US (4'003'517.- USD) est allouée au compte «Prime d'émission» de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1. Le capital social des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

5.1. Le capital social. «Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS US (79'996'560.- USD) représenté par:

(a) un million sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze (1'749'914) actions ordinaires d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune (les Actions Ordinaires);

(b) deux cent cinquante mille (250'000) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.

Les actions son nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.» L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à cinq mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "CORALIS S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), incorporated pursuant to a deed dated 4 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 729 dated 14 May 2002,

the Company being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) in section B under number 85 722 and having its registered office at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, dated 15 September 2010, published in the Mémorial N° 2307 dated 28 October 2010.

The Meeting was declared open by Mrs Catherine DE WAELE, employee, taking the chair of the Meeting and professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mr Pierre ANGÉ, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Sylviane SZUMILAS, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the same meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I) The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To increase the issued share capital of the Company by EIGHTEEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (18'996'520.- USD) in order to bring the current issued share capital of SIXTY-ONE MILLION AND FORTY US DOLLARS (61,000,040.- USD) to a total amount of SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD), by way of creation and issue of four hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirteen (474,913) new ordinary shares, with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, to be reached after such increase of capital to a total of one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and two hundred fifty thousand (250,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each.

2. The increase in capital described in point 1. will be accompanied by a total issue share premium of FOUR MILLION THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS (4,003,517.- USD), i.e. eight US DOLLARS and FORTY-THREE CENTS (8,43 USD) per share.

3. To accept the subscription and full payment in cash of four hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirteen (474,913) new ordinary shares, with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, and the payment of the share premium in a total amount of FOUR MILLION THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS (4,003,517.- USD) as follows:

- the subscription of four hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirteen (474,913) new ordinary shares corresponding to a participation in the increase in capital of EIGHTEEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (18'996'520.- USD) and payment of an issue share premium of FOUR MILLION THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS (4,003,517.- USD) by the companies "Lotte Asset Development Co.", "Ltd, Lotte Shopping Co.", and "Ltd and Hotel Lotte Co. Ltd."

4. To amend article 5.1. Share capital of the articles of the Company, in order to reflect the increase in the share capital as follows:

5.1. Share capital. "The subscribed capital is set at SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD) represented by:

(a) one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each (the Ordinary Shares);

(b) two hundred and fifty thousand (250,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each. The Shares have the form of registered shares or bearer shares, as chosen by the Shareholders."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by each shareholder are indicated in an attendance list which will remain attached to the present deed in order to

be filed with such notarial deed, after having been signed by the shareholders or their attorneys, the members of the board and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

III) It appears from the attendance list that all the one million two hundred and seventy-five thousand and one (1,275,001) ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) and two hundred and fifty thousand (250,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) representing the entire present share capital of SIXTY-ONE MILLION AND FORTY US DOLLARS (61,000,040.- USD) are present or represented at the meeting, and all the shareholders present or represented unanimously waive the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to them in advance; and the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EIGHTEEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (18'996'520.- USD) in order to bring the current issued share capital of SIXTY-ONE MILLION AND FORTY US DOLLARS (61,000,040.- USD) to a total amount of SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD), by way of creation and issue of four hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirteen (474,913) new ordinary shares, with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, to be reached after such increase of capital to a total of one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and two hundred fifty thousand (250,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the current shareholders "Coralis Investment Ltd." And "AIOI NISSAY DOWA INSURANCE CO., LTD" have declared for the purposes of the present share capital increase resolved upon under the first resolution, to waive their preferential subscription right and any other related rights (if any) in favour of the other existing shareholders of the Company and RESOLVE to approve:

(i) the subscription of two hundred and thirteen thousand seven hundred and eleven (213,711) new ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by "Lotte Shopping Co., Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul, Korea;

(ii) the subscription of forty-seven thousand four hundred and ninety-one (47,491) new ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by "Lotte Asset Development Co., Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul, Korea, and,

(iii) the subscription of two hundred and thirteen thousand seven hundred and eleven (213,711) new ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by "Hotel Lotte Co., Ltd.", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul, Korea.

Intervention - Subscription - Payment

- There now appeared:

Mr Pierre ANGÉ, employee, professionally residing at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg), acting as a special attorney on behalf of "Lotte Shopping CO. Ltd.",

by virtue of a proxy given on 16 May 2011, such proxy, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

The proxy holder of "Lotte Shopping CO. Ltd." declared, for and on behalf of "Lotte Shopping CO. Ltd.", to subscribe to two hundred and thirteen thousand seven hundred and eleven (213,711) newly issued ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by way of a contribution in cash and by payment of a share premium of EIGHT US DOLLARS and FORTY-THREE CENTS (8,43 USD) per share, thus an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-EIGHT US DOLLARS (1,801,584.- USD);

- There further appeared:

Mr Pierre ANGÉ, prenamed, acting as a special attorney on behalf of "Lotte Asset Development CO. Ltd.",

by virtue of a proxy given on 18 May 2011, such proxy, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

The proxy holder of "Lotte Asset Development CO. Ltd." declared, for and on behalf of "Lotte Asset Development CO. Ltd.", to subscribe to forty-seven thousand four hundred and ninety-one (47,491) newly issued ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.-USD) each by way of a contribution in cash and by payment of a share premium of EIGHT US DOLLARS and FORTY-THREE CENTS (8,43 USD) per share, thus an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND FORTY-NINE US DOLLARS (400,349.- USD);

- There appeared again:

Mr Pierre ANGÉ, prenamed,

acting as a special attorney on behalf of "Hotel Lotte CO. Ltd.",

by virtue of a proxy given on 16 May 2011, such proxy, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

The proxy holder of "Hotel Lotte CO. Ltd." declared, for and on behalf of "Hotel Lotte CO. Ltd.", to subscribe to two hundred and thirteen thousand seven hundred and eleven (213,711) newly issued ordinary shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each by way of a contribution in cash and by payment of a share premium of EIGHT US DOLLARS and FORTY-THREE CENTS (8,43 USD) per share, thus an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY-EIGHT US DOLLARS (1,801,584.- USD).

The prenamed subscribers declare and the present or represented shareholders at this Meeting expressly acknowledge that each newly issued share, has been fully paid up by contributions in cash together with the respective payments in cash of the share premium amounts, so that the aggregate amount of TWENTY-THREE MILLION AND THIRTY-SEVEN US DOLLARS (23,000,037.- USD) is as of today at the free disposal of the Company which was proved to the undersigned notary who expressly states this.

There was further resolved that out of the total paid in amount of TWENTY-THREE MILLION AND THIRTY-SEVEN US DOLLARS (23,000,037.- USD), an amount of EIGHTEEN MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY US DOLLARS (18'996'520.- USD) is allocated to the subscribed share capital of the Company and the sum of FOUR MILLION THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTEEN US DOLLARS (4,003,517.- USD) will be allocated to the "Share premium" account of the Company.

Third resolution

In order to reflect the above share capital increase, the Meeting RESOLVES to amend article 5.1. Share capital of the articles of the Company, which shall have henceforth the following new wording:

5.1. Share capital. "The subscribed capital is set at SEVENTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (79'996'560.- USD) represented by:

(a) one million seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and fourteen (1,749,914) ordinary shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each (the Ordinary Shares);

(b) two hundred and fifty thousand (250,000) series A preferred shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each.

The Shares have the form of registered shares or bearer shares, as chosen by the Shareholders."

There being no further business, the Meeting is then closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be five thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with Us the undersigned notary this deed.

Signé: C. DE WAELE, P. ANGÉ, S. SZUMILAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7242. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011083067/318.

(110093008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

MP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 juin 2011

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;
- Fabio Gaggini demeurant professionnellement au 10 Via Somaini / Via P. Lucchini, CH-6901 Lugano (Suisse);
- Miuccia Prada Bianchi, demeurant au 93 Corso Di Porta Romana I-20122 Milan (Italie).

2) L'Assemblée décide de nommer administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter les démissions de leur poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;
- Fabio Gaggini demeurant professionnellement au 10 Via Somaini / Via P. Lucchini, CH-6901 Lugano (Suisse)
- Miuccia Prada Bianchi, demeurant au 93 Corso Di Porta Romana, I-20122 Milan (Italie).

4) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration de nommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

6) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

7) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

8) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission de EURAUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg, de son poste de Commissaire aux comptes suite à l'assemblée générale ordinaires des actionnaires du 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MP International S.A.

Référence de publication: 2011089898/48.

(110100947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Nile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.869.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086815/12.

(110097322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13, Um Hinfert.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

L'an deux mille onze, le 1^{er} juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Abbas MEHRAKBANI, commerçant, demeurant à L-9169 Mertzig, 13, um Hinfert.

2) Madame Jyoti KHARE, sans état, demeurant à L-9169 Mertzig, 13, um Hinfert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 693 du 26 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 177 du 27 janvier 2009.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8231 Mamer, 9, rue Marie Curie à L-9169 Mertzig, 13, um Hinfert. En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège est établi à Mertzig.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MEHRAKBANI, J. KHARE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/26043. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089161/33.

(110100758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.194.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "INEOS Luxembourg II S.A.", a société anonyme, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 158.194, incorporated by a notarial deed dated 14 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 696 dated 12 April 2011; and, the articles Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 25 February 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1193 dated 3 June 2011.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one billion six hundred million one hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four (1,600,185,954) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment article 15 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Sole resolution

The meeting decides to amend article 15 of the Articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 15. Binding Signatures.** The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company and by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INEOS Luxembourg II S.A.", ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158.914, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 696 du 12 avril 2011; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1193 du 3 juin 2011 .

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que un milliard six cent millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (1.600.185.954) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout Administrateur ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin 2011. Relation: LAC/2011/27112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087323/96.

(110098491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

NPM Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.386.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse du gérant et actionnaire unique de la société, M. M.J.A. Dobbelsteen, est désormais la suivante:

- 14-16, route de Wasserbillig
L-6490 Echternach

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086819/15.

(110097165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Alapis Luxembourg (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.820.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2011:

- Le mandat de Georgakaki Evrydiki de 2, Aftokratoros Nikolaou Str., P.C. 176 71, Athens, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Georgakaki Evrydiki prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- Le mandat de Stylianos Kymparidis de 2, Aftokratoros Nikolaou Str., P.C. 176 71, Athens, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Stylianos Kymparidis prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011087823/24.

(110097555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Evilon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.299.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- DORSTEIN LIMITED, ayant son siège social à Strovolos Center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018, Nicosia Chypre représentée par Madame Katia ROTI, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

2.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 31J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

représentée par Madame Katia ROTI, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, es qualités qu'elles agissent ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EVILON HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 14.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) DORSTEIN LIMITED	306 actions
2) AQUALEGION LIMITED	4 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
 - 2.- Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
 - 3.- Madame Patricia JUPILLE, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
- Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Troisième résolution

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à siège à Strovolos Center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22700. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande..

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011079309/169.

(110088728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Nuna S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086820/10.

(110097504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Immoport Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 157.722.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2011

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a nommé deux nouveaux administrateurs de manière à ce que dès à présent le Conseil d'Administration soit formé de 3 administrateurs. Il a donc été décidé de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter; Madame Marie-Noëlle REGARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter. Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale prend acte que Madame REGARD Marie-Noëlle, remet sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, et nomme en remplacement la société anonyme de droit panaméen "BREIDA INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social Panama-City, Urb. Obarrio, Calle 56, n°8, (République du Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Microjacket 636511, sous le numéro 1443324, Microfilm. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes nommé prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Président du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Madame Christel Henon, demeurant professionnelle à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, aux fonctions de Président du Conseil. Le mandat du président nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011091854/26.

(110103463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Orion IPDL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011086822/11.

(110097332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.507.714,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

International Automotive Components Group, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 113.661 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Maître Arnaud Joseph, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by International Automotive Components Group Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 24 September 2010, published in the Mpmorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2569 of 25 November 2011, with registered office at 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, with a corporate capital of EUR 1,507,714 and registered with the Luxembourg Companies Register under number B 156.178 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 December 2010 and 9 February 2011, in the process of being published in the Mpmorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Association").

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To amend article 2 of the Articles of Association of the Company.
2. To delete article 11 of the Articles of Association of the Company.
3. To amend article 12 of the Articles of Association of the Company.
4. To appoint Ms. Johanna Dirkje Martina van Oort and Mr. Jérôme Tibesar as additional Class B managers of the Company.
5. To restate the Articles of Association of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 2 of the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries.

On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to delete Article 11 of the Articles of Association of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 12 of the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, whether members or not. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager or the managers, as the case may be, shall be appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or the board of managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office with at least one A and one B managers being present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at the relevant meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to set the number of managers at five (5) and to appoint the following persons as Class B managers for an undetermined period:

- Ms. Johanna Dirkje Martina van Oort, Class B manager, born in Groningen, on 28 February 1967, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mr. Jérôme Tibesar, Class B manager, born in Messancy, on 21 March 1979, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The mandate of the managers will take effect immediately.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to restate the Articles of Association of the Company.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

International Automotive Components Group, S.A., une société anonyme établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661 ("l'Associé Unique"); représentée par Maître Arnaud Joseph, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par International Automotive Components Group Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître KESSELER, notaire résident à Esch-sur-Alzette, daté du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2569 du 25 novembre 2011, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ayant un capital social de EUR1,507,714 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.178 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifié par actes de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010 et le 9 février 2011, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 2 des Statuts de la Société.
2. Suppression de l'article 11 des Statuts de la Société.
3. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société.
4. Nomination de Mme Johanna Dirkje Martina van Oort et M. Jérôme Tibesar comme gérants additionnels de Classe B de la Société.
5. Etablir une version coordonnée les Statuts de la Société.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a DECIDE de supprimer l'article 11 des Statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a DECIDE de modifier l'article 12 des Statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance. Le gérant ou les gérants, le cas échéant, sont nommé par les membres.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le gérant ou le conseil de gérance ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le quorum du conseil de gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de gérants en fonction avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B étant présents. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a DECIDE de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à cinq (5) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de Classe B pour une période indéterminée:

- Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, gérant de Classe B, née à Groningen, le 28 février 1967, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- M. Jérôme Tibesar, gérant de Classe B, né à Messancy, le 21 mars 1979, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les mandats de gérants de Classe B sont effectifs de suite.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a DECIDE d'établir une version coordonnée des Statuts de la Société.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Joseph, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23535. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080817/211.

(110090462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur. L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Unicity Holdings SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011086823/15.

(110097329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Optimolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 50.000.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour OPTIMOLUX S.A.

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086827/13.

(110098057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Weda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 117.824.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

Les actionnaires de la société WEDA S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs:

- Monsieur Camille WEIS, demeurant à Roodt-Eisch
- Monsieur Carlo KERGER, demeurant à Everlange
- Monsieur Jean-Paul FRANK, demeurant à professionnellement à Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur Carlo KERGER, demeurant à Everlange

est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de:
- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,
étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit
jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011092108/26.

(110103806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Syndicat d'Initiative Grosbous a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9154 Grosbous, 1, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg F 8.768.

— STATUTS

Dénomination, Siège, Buts, Membres

Art. 1^{er}. L'association fondée le 5 mai 1965, est dénommée

«Syndicat d'Initiative Grosbous a.s.b.l.»

Et désignée ci-après communément par «le Syndicat»

Art. 2. Son siège social est établi à Grosbous

Adresse postale: 1, rue de Bastogne, L-9154 Grosbous.

Art. 3. La durée du Syndicat est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but:

- a) l'organisation des activités culturelles, sportives et sociales
- b) activité touristiques
- c) l'entretien de relations amicales entre ses membres et entre ceux-ci et les membres d'autres associations poursuivant le même but.

Art. 5. L'association s'interdit toute activité politique ou confessionnelle.

Art. 6. L'association se compose de membres actifs. Le nombre des membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. Peut être admise comme membre toute personne qui en fera la demande. Toute demande d'admission impliquera l'adhésion aux présents statuts, ainsi qu'aux règlements et décisions des organes de l'association. Le comité statuera sur les demandes d'admission. En cas de refus d'admission, la décision du comité n'a pas besoin d'être motivée.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite à adresse au conseil d'administration,
- b) par le refus de payer la cotisation annuelle dans les trois mois de son échéance,
- c) par l'absence répétée au moins 5 fois consécutive sans excuse aux réunions du Syndicat,
- d) par l'exclusion pour des motifs grave, prononcée par le conseil d'administration à la majorité des associés présents.

Organes de l'association

Art. 9. Les organes de l'association sont:

- a) L'Assemblée Générale appelée par la suite AG,
- b) Le Conseil d'Administration appelée par la suite CA.

L'assemblée générale

Art. 10. L'AG se réunit au premier trimestre de chaque année.

Art. 11. L'AG est souveraine de prendre toute décision non contraire aux lois et aux présent statuts.

L'AG est composée de l'ensemble des membres actifs, qui ont chacun droit de vote égal.

L'AG décide de l'activité, de l'orientation et du but de l'association.

L'AG élit le CA.

L'AG est convoquée par le CA

L'AG peut être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Des convocations individuelles sont faites huit jours à l'avance par les soins du CA et doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Art. 12. L'AG pourra prendre des décisions sur des résolutions non mentionnées dans l'ordre du jour, si celles-ci sont parvenues au secrétaire de l'ASBL 48 heures au moins avant l'AG.

Art. 13. Une délibération de l'AG est toujours nécessaire pour les objets désignés à l'art.4 de la loi du 21 avril 1928, c'est-à-dire:

- 1) la modification aux statuts
- 2) la nomination de la révocation des membres du CA
- 3) approbation du budget et des comptes
- 4) la dissolution de l'association

L'AG décide par vote à main levée ou au secret. Les décisions sont prises à majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix la proposition est rejetée. Le vote se fait par membre obligatoirement présent.

La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 (quatre, huit et neuf) de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par la loi du 4 mars 1994).

Le conseil d'administration

Art. 14. La direction de l'association est administrée par un CA qui se compose de trois à quinze administrateur au maximum qui sont élus pour trois ans par l'AG.

Un représentant de l'administration communale est élu par la commune, celui-ci à la seule fonction d'observateur.

Le CA procède en son sein à la désignation d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ces tâches ne sont pas cumulables.

Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats au CA. En cas d'empêchement le président est remplacé par un membre désigné par le président ou secrétaire.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des AG et des réunions du CA. En cas d'absence du secrétaire, un secrétaire remplaçant est désigné par le CA.

Les documents et les correspondances engageant la responsabilité de l'association sont signés, en principe, par le président sinon par le secrétaire.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et de la tenue de la comptabilité.

A la fin de chaque exercice qui est l'année civile, il présente le compte financier au CA.

Le CA est convoqué par le président ou deux administrateurs. Ceux-ci décident si un ordre du jour est nécessaire.

Il y a chaque fois trois administrateurs sortant ou plus si le nombre d'assesseurs l'exige

Le mandat des administrateurs sortant est renouvelable.

Le représentant de l'administration communale reste administrateur obligatoire autant qu'il est élu par la commune.

Les candidats admissibles aux élections doivent être en possession d'une carte de membre ordinaire au moins une année. Il en est de même pour les membres admissibles au vote.

La candidature pour un poste au CA doit être déposée au minimum huit jours avant l'AG au président ou à son représentant si celui-ci est empêché.

Un nouveau membre élu entre dans ses fonctions dès le jour de l'AG après son élection.

Le CA ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix, et en cas de partage, la proposition est rejetée. Le vote sera à main levée ou secret.

Art. 15. Le CA est souverain de prendre toute décision non contraire aux lois et aux statuts.

Sont soumis à sa compétence:

- 1) La décision et la réalisation des projets.
- 2) La fixation des cotisations annuelles.
- 3) La surveillance de l'application des statuts et des règlements.
- 4) La fixation de la date et de l'ordre du jour de l'AG.
- 5) La gérance des capitaux de l'association.
- 6) La convocation des AG extraordinaires.

Art. 16. Tout membre du CA est considéré démissionnaire d'office si, il manque de cinq fois consécutive sans excuse aux réunions du CA. Si un membre s'excuse pendant toute une année il sera considéré comme démissionnaire d'office.

Art. 17. Si, pour une raison quelconque, le nombre de trois administrateurs n'est plus atteint, l'AG doit se réunir dans les 30 jours afin de renouveler le CA.

Dissolution, Recettes, Année sociale

Art. 18. La dissolution de l'association est prononcée par l'AG convoquée à cette fin en conformité de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

Le capital excédant sera viré à l'office social du Canton de Rédange s/Atttert

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévue par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif, sont applicables.

Art. 20. Les recettes annuelles de l'association se composent:

Des cotisations et souscription des membres d'un minimum de 5 à 50 Euros maximums.

Art. 21. L'année sociale de l'association concorde avec l'année civile, c.à.d. elle commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Dispositions particulières

Art. 22. Dans le cadre du but visé par les présents statuts, des règlements d'ordre intérieur peuvent à tout moment être mis en vigueur, modifié ou révoqués par les seuls soins du CA

Fait à Grosbous, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011081777/107.

(110089630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.958.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 juin 2011

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

2. Mme Biljana KORUZA, administrateur de sociétés, née à Novo Mesto (Slovenia), le 9 Novembre 1975, demeurant professionnellement à Slovenska 56, 1000, Ljubljana, Slovenia, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S East Growth S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086829/15.

(110097810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Paul Capital European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086832/9.

(110097488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 14 avril 2011.

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086833/12.

(110097792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011086935/18.

(110097680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.065.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of June, Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following person:

The company BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., a company organised under the laws of the British Virgins Islands, with registered office at Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the registry of Corporate Affairs under number 593143,

duly represented by Ms. Sylvie LOUIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on May 26th 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., is the sole member of the company BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade register under the number B 115 346, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1145 dated June 13, 2006, whose articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, dated June 29, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1460 dated July 29, 2009.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of six hundred forty million twelve thousand five hundred Euros (EUR 640,012,500.-) represented by twenty-five million six hundred thousand five hundred (25,600,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to the amount of one billion sixty-five million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,065,012,500.-) represented by forty-two million six hundred thousand five hundred (42,600,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue seventeen million (17,000,000) additional corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed company BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., represented as hereabove stated, declares to subscribe for seventeen million (17,000,000) new corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, consisting in the contribution of part of receivable held by BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., prenamed towards the Company for an aggregate amount in principal and accrued but unpaid interest of four hundred twenty-five million Euros (EUR 425,000,000) (the "Receivable").

This contribution of Receivable has been examined in a valuation report drawn up by Mr. Alan QUASHA, Chairman of Brean Murray Carret & co. Inc., on May 25th 2011, the conclusion of which is as follows:

"- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the seventeen million (17,000,000) corporate units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to be issued by the Company as consideration;

- we have no further comment to make on the value of the Receivable."

Copy of the valuation report on contribution of Receivable, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is set at one billion sixty-five million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,065,012,500.-) represented by forty-two million six hundred thousand five hundred (42,600,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

La société BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., une société organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 593143,

Ici dûment représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 26 mai 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc. est l'associé unique de la société BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.346, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 en date du 13 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1460 du 29 juillet 2009.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de six cent quarante millions douze mille cinq cents Euros (EUR 640.012.500.-) représenté par vingt-cinq millions six cent mille cinq cents (25.600.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, au montant de un milliard

soixante-cinq millions douze mille cinq cents Euros (EUR 1.065.012.500.-) représenté par quarante-deux millions six cent mille cinq cents (42.600.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre dix-sept millions (17.000.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

La société prénommée BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux dix-sept millions (17.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport partiel de la créance détenue par BREAN MURRAY CARRET (BVI) Inc., prénommée, envers la Société à hauteur d'un montant total en principal et intérêts échus de quatre cent vingt-cinq millions Euros (EUR 425.000.000.-) (la «Créance»).

Cet apport de Créance a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par Mr. Alan QUASHA, Président de Brean Murray Carret & Co. Inc. en date du 25 mai 2011, dont la conclusion est la suivante:

«-La valeur de la Créance est au moins égale au nombre et à la valeur des dix-sept millions (17.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à émettre par la Société en contrepartie;

- Nous n'avons aucun autre commentaire à faire sur la valeur de la Créance»

Copie du rapport d'évaluation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard soixante-cinq millions douze mille cinq cents Euros (EUR 1.065.012.500.-) représenté par quarante-deux millions six cent mille cinq cents (42.600.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés

approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé

en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. LAC/2011/28071. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086529/132.

(110097312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 20 juin 2011 que:

1. La cooptation de Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant qu'administrateur de la société, décision prise par Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2009 est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086861/15.

(110097431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Property and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 153.443.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé, en date du 22 juin 2011,

- que Monsieur Nicholas James MARTIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 juin 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086838/13.

(110097835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

PACIFIC Transport INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 71.530.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086843/13.

(110098054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

L'Etoile Touristique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.695.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2011

Ordre du jour:

1. Démission du gérant

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA, cuisinier, né à Mortágua (Portugal), le 14 décembre 1972, demeurant à L-6210 CONSODORF, 3, route de Luxembourg;

2) Monsieur Carlos Alberto FERNANDES DA FONSECA, boulanger-pâtissier, né à Mortágua (Portugal), le 14 mars 1981, demeurant à L-6210 CONSODORF, 3, route de Luxembourg;

3) Monsieur Rui Manuel FERNANDES DA FONSECA, serveur, né à Mortágua (Portugal), le 02 avril 1971, demeurant à L-6210 CONSODORF, 3, route de Luxembourg;

de la société à responsabilité limitée L'Etoile Touristique S.à r.l., ayant son siège social à L-6210 CONSODORF, 3, route de Luxembourg,

Ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur Antonio FERREIRA MONTEIRO, né le 25 juin 1967 à Sao Cipriano (Portugal), demeurant à L-6245, MULLERTHAL, 1, rue des Rochers, de sa fonction de gérant.

Fait à CONSDORF, le 30 juin 2011, en 4 exemplaires.

Luis Miguel FERNANDES DA FONSECA / Carlos Alberto FERNANDES DA FONSECA /

Rui Manuel FERNANDES DA FONSECA / Antonio FERREIRA MONTEIRO

Associé / Associé / Associé / Gérant technique

Référence de publication: 2011092162/28.

(110103190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Partim International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.358.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Stéphane Weyders, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086844/10.

(110097116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas, Fondation.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg G 9.

Budget pour l'exercice 2011

Heading	2010	+/-	2011	Commitment	2011 FEB Balance
Stagiaires	30.000,00	30.000,00	60.000,00		60.000,00
Visitors' Programme	5.000,00	-5.000,00	0,00		0,00
Delegations	5.000,00	0,00	5.000,00		5.000,00
Documentation	50.000,00	-20.000,00	30.000,00		30.000,00
RSI-Budapest	100.000,00	0,00	100.000,00		100.000,00
Projects					
Europe					0,00
- European Union	105.000,00	75.000,00	180.000,00		180.000,00
- Southeast Europe (¹)	0,00	0,00	0,00		0,00
- New Neighbourhood (²)	0,00	0,00	0,00		0,00
- Southeast Caucasus (³)	0,00	0,00	0,00		0,00
Latin America	50.000,00	-10.000,00	40.000,00		40.000,00
Sub-Saharan Africa	50.000,00	-10.000,00	40.000,00		40.000,00
Asia	0,00		0,00		0,00
Middle East and North Africa (ex Mediterranean) (⁴)	15.000,00	-15.000,00	0,00		0,00
Administration	65.000,00		65.000,00		65.000,00
Reserve (*)	35.000,00	75.000,00	110.000,00		110.000,00
Total	510.000,00	0,00	630.000,00	0,00	630.000,00

¹) comprises Albania, Bosnia-Herzegovina, Croatia, Serbia (incl. Kosova), Montenegro, Macedonia

²) Ukraine, Belarus, Moldova

³) Georgia, Armenia

⁴) Euromed States incl. Turkey and Arab GCC

Référence de publication: 2011089972/33.

(110100993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.